

République Islamique de Mauritanie  
Honneur - Fraternité - Justice

**Ministère de la Santé  
et des Affaires Sociales**



الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إباء - عدالة

وزارة الصحة والشؤون الاجتماعية

٧° 00 23 / MSAS  
C1

Nouakchott, le \_\_\_\_\_ انواكشوط في

*Le Ministre* الوزير

## Circulaire

**TOUS CONSEILLERS  
TOUS DIRECTEURS**

L'usage du tabac est responsable de pathologies telles que les cancers ( cancer du poumon ou des voies respiratoires ou digestives supérieures ), les maladies cardio-vasculaires et les insuffisances respiratoires chroniques .  
Le tabagisme passif , est responsable d'affections observées chez les enfants de parents fumeurs , chez les conjoints de gros fumeurs et chez toutes les personnes en contact avec les fumeurs.

Pour ces raisons ,à compter de ce jour, il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et dans tous les établissements et structures relevant de son autorité.

La présente circulaire , dont l'application est impérative , va s'inscrire dans un véritable plan de santé publique visant plus globalement , à coté de mesures à caractère d'interdiction ou de répression , à mettre en avant des mesures de prévention , d'information et d'éducation sanitaire .

**Mohamed Lemine Ould Selmane**